

FAHRENHEIT 451...

Ray Bradbury est mort, le roman a 60 ans ; la dystopie⁽¹⁾ n'est-elle plus d'actualité ?

Le mépris durant cinq ans pour la culture en général, les humanités classiques en particulier, les espaces de cerveau à gaver de publicité d'un patron de TF1, la casse de l'Éducation nationale, le délabrement du ministère de la Culture ont mis en évidence le mépris de la droite pour tout ce qui contribue à une autonomie de la pensée et à la liberté. État spectacle, dictature de l'image ressassée, aussi vite jetée, experts omniprésents trop bien payés pour être honnêtes n'ont pas empêché l'alternance. Mais sommes-nous sûrs d'avoir comme les vieux érudits du roman de R. Bradbury appris par cœur chacun un livre pour transmettre aux générations futures réflexion et savoir ?

La liberté a aussi besoin de matière, les nourritures de l'esprit ne compensent pas les autres.

Nous attendons des actes positifs pour nous, retraités voués à la vindicte des nantis et de leurs serviteurs. Nous n'avons pas oublié nos lectures, nous saurons demeurer vigilants et nous mobiliser. ■

**JEAN-PAUL BEAUQUIER,
BÉNÉDICTE VRAIN**
secrétaires de catégorie

(1) Contre-utopie, utopie pessimiste...

DOSSIER

Le droit à la paresse



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	p. 1
ACTUALITÉ	
APRÈS LA DÉFAITE DE LA DROITE	
L'attente d'une rupture avec les choix précédents	p. 2
LES PEUPLES SOUS LE JOUG DE L'AUSTÉRITÉ	
L'exemple portugais	p. 3
LENDEMAIN D'ÉLECTIONS	
Une nouvelle donne pour le syndicalisme	p. 4
ACTUALITÉ SYNDICALE	
Entretien avec Daniel Robin	p. 5
SANTÉ-SOCIÉTÉ	
ESPÉRANCE DE VIE ET ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ	
Vivrons-nous tous jusqu'à cent ans ?	p. 6
ANNÉE DU VIEILLISSEMENT ACTIF ET DE LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE	
Vieux dès 50 ans	p. 7
PERTE D'AUTONOMIE, DÉPENDANCE	
Sœurs Touraine et Delaunay, ne voyez-vous rien venir ?	p. 7
VIE SYNDICALE	
REIMS 2012	
Un congrès pas tout à fait comme les autres	p. 8
2 AU 6 AVRIL 2012 : LE SNES À REIMS	
Deux questions à deux congressistes	p. 9
CONGRÈS 2012 DE LA FGR	
En revenant de Narbonne	p. 10
LES ÉQUIPES SE RENNOUVELLENT	
Passages de témoin	p. 11
CONGRÈS DE NARBONNE	
Trois questions à Hélène Pougant	p. 11
DOSSIER	
UNE REVENDICATION OUBLIÉE	
Le droit à la paresse	p. 12
INFOS PRATIQUES	
Achat sur Internet	p. 18
Sigles et définitions	p. 18
LOISIRS CULTURE	
LE CITOYEN JEAN-JACQUES AU PAYS DES COMMÉMORATIONS	
Un tricentenaire gênant	p. 19
VOYAGE en Palestine	p. 20
UN ROMAN POUR L'ÉTÉ	
Quand on est né du mauvais côté...	p. 22
UNE AUTRE PROPOSITION	
Les nouveaux esclaves	p. 22
ÉTÉ 2012 DANS LE LOT	
Une histoire de théâtre	p. 22
JACKY BRENGOU À LU POUR VOUS	
Après le temps du muguet... le temps des cerises	p. 23
PORTRAIT	
René Vautier	p. 24

APRÈS LA DÉFAITE DE LA DROITE

L'attente d'une rupture avec les choix précédents

Les attentes des électeurs sont fortes et diverses, signe du refus des politiques d'austérité et de régression sociale du précédent gouvernement. Le ras-le-bol de la population – et le vote des retraités le montre bien – a permis ce changement, mais la persistance de la droite extrême, la forte abstention du premier tour des législatives montrent des Français inquiets, désabusés, peu sûrs d'une évolution favorable de leur situation.

Le contexte de crise, le « poids de la dette » pour les générations futures, la question de solvabilité des États sont agités pour justifier les attaques contre toutes les garanties sociales considérées comme les responsables de la dégradation de l'emploi et de la conjoncture financière.

Les ruptures avec les politiques libérales exigent de ne pas baisser la garde, pour faire entendre nos exigences. La crise financière s'étend, s'aggrave au niveau européen et menace l'emploi, les services publics, les acquis sociaux, les droits des salariés et des citoyens. Les premières mesures ponctuelles du nouveau gouvernement (SMIC, retraites à 60 ans sous conditions...) respectent les promesses du candidat mais les dossiers majeurs restent devant nous : réforme fiscale en profondeur pour assurer une réelle progressivité de l'impôt et garantir le financement des services publics, mesures pour l'emploi, les pensions, les salaires, réforme des retraites...

L'éducation et la santé ont subi tant d'attaques et de dégradations qu'au-delà des plans d'urgence, il faut exiger des mesures de fond pour répondre aux besoins de la population. Pour les retraités, qui, loin de n'être qu'un poids, participent comme les actifs à la vitalité de la société, les demandes sont précises. Ils refusent toute ségrégation dans le traitement de leur situation et exigent que soient pris en compte tous les aspects de leur vie dans la société.

Quelques exemples ciblés

• Pouvoir d'achat

Le coût des dépenses courantes pèse de plus en plus d'où notre demande d'une revalorisation rapide des pensions les plus faibles, et d'un rattrapage pour tous ainsi que de la révision des réformes sur les retraites (notamment des décotes qui pénalisent surtout les femmes).

• Santé et autonomie

L'espérance de vie en bonne santé est en train de



© DR

Le congrès de Reims n'a pas oublié les retraités.

diminuer, le système de santé publique se dégrade, il est urgent de revenir sur la logique de rentabilité des ARS, les dépassements d'honoraires, les franchises à la charge du patient, le coût des mutuelles, la baisse ou disparition des subventions pour les associations d'aide à la personne. Le dossier de la perte d'autonomie est à reprendre sans attendre.

• Solidarité, culture et loisirs

Beaucoup d'associations ne fonctionnent que grâce à des retraités : leur action, complémentaire de celle des services publics, est tributaire des aides et

subventions des pouvoirs publics. Or leur existence est de plus en plus menacée par les restrictions budgétaires.

C'est tout un pan de cohésion sociale qui risque de se désagréger. Voilà quelques sujets d'intervention des retraités dans les mois qui viennent.

Droit à la paresse, revendique le dossier ? Oui, sans doute mais pour en jouir pleinement, quoi de mieux que le contrepoint du travail et d'une intense mobilisation pour les retraités ! ■

MICHÈLE OLIVAIN

RÉFORMES STRUCTURELLES

Ces deux mots fleurissent dans tous les discours des multiples experts qui prônent l'austérité... pour les peuples.

Curieusement ils n'invoquent jamais parmi les « charges » à alléger, les « rémunérations » des PDG et des super-cadres ou les parachutages divers et les « retraites-chapeau »...

Une prime de non-concurrence de plusieurs centaines de milliers d'euros a été versée à un dirigeant d'Air France, limogé pour « gestion désastreuse ». L'assemblée des actionnaires s'y oppose ; l'État se contente d'espérer un remboursement « spontané » par le bénéficiaire. Serait-il inconcevable que ceux qui ont pris la décision contestée en soient comptables sur leurs deniers ?

Quant à A. Lagardère, président du conseil d'administration d'EADS qui ne daigne même pas assister aux réunions et qui a jadis miraculeusement vendu ses actions de l'entreprise avant que les déboires de l'A380 ne les fassent chuter, ne relève-t-il pas lui aussi d'une réforme structurelle ?

Et ce ne sont là que deux exemples.

PIERRE TOUSSENEL

LES PEUPLES SOUS LE JOUG DE L'AUSTÉRITÉ

L'exemple portugais : entretien avec Ligia Galvão⁽¹⁾

La troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international) impose aux peuples d'Europe sa stratégie d'austérité fondée sur la réduction drastique des dépenses publiques – en particulier pour l'Éducation et la Santé – et sur la « dévaluation interne », c'est-à-dire la réduction des salaires et des retraites. Une syndicaliste portugaise témoigne.

Quel a été l'impact des politiques d'austérité sur les conditions de départ à la retraite ?

Aujourd'hui, pour partir avec une retraite complète il faut être âgé de 65 ans et avoir 40 années de cotisations. Jusqu'en 2005, il fallait avoir 60 ans et avoir cotisé 36 ans. La dégradation des conditions de travail dans les écoles, la bureaucratisation de l'enseignement et l'acharnement avec lequel les gouvernements calomnient les enseignants auprès de l'opinion publique ont eu comme conséquence de provoquer un mouvement de retraite anticipée chez de nombreux enseignants, même quand la conséquence est une réduction de la pension de 30 % ou 35 %. En 2010, 80 % des retraités sont partis avec une pension réduite. En effet, on peut partir en retraite dès l'âge de 55 ans pourvu qu'on ait 30 années

de cotisations, mais la pension est alors tout à fait misérable en conséquence des pénalisations.

Si on parle de pension complète, la pension moyenne est environ 1 750 € net. Si on parle des retraites anticipées, il y a des pensions dès 600 € net.

Et pour les retraités eux-mêmes ?

Les retraités ont subi, comme les actifs, une baisse des pensions d'environ 15 % par la suppression de l'équivalent de deux mois de revenus ; ils subissent également l'augmentation du coût de tout ce qui est essentiel (alimentation, transports, médicaments...) et la hausse continue des impôts. ►►

(1) L. Galvão est responsable des retraités au sein du secrétariat national de la FENPROF, branche enseignante de la CGTP.

Pour les actifs ?

En 2005, il y avait 140 000 enseignants à l'école publique. Aujourd'hui il n'y en a plus que 115 000, conséquence des nombreux départs en retraite non compensés. Les mesures annoncées (regroupement d'écoles jusqu'à 4 000 élèves, réduction du nombre d'heures de classe par semaine, etc.) vont jeter dans le chômage à peu près 20 000 enseignants et cela au moment où il devient obligatoire de fréquenter l'école jusqu'à 18 ans.

D'autre part, les enseignants âgés de plus de 50 ans bénéficiaient d'une réduction du temps de travail (jusqu'à 2005 on l'appliquait à partir de 40 ans). Elle existe encore, mais en théorie seulement, car tous les enseignants sont maintenant obligés de passer un temps minimum à l'école, pour des activités dites non collectives.

Quelle est l'implication des retraités dans les luttes contre l'austérité imposée par la troïka ?

Les retraités participent au combat principalement au sein de la CGTP, mais aussi dans la FENPROF elle-même. Le 19 avril, la FENPROF a organisé à Lisbonne une rencontre nationale des professeurs et éducateurs retraités où elle avait invité trois syndicats étrangers : OLME (Grèce), la FECCOO (Espagne) et la FSU. Nous sommes partie prenante de la lutte collective contre les politiques imposées par la troïka et sommes disposés à y contribuer avec notre expérience pour la construction du futur de notre pays. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR DANIEL RALLET

LENDEMAIN D'ÉLECTIONS**Une nouvelle donne pour le syndicalisme**

Dès le 24 mai, F. Chérèque et L. Bérille, responsables de la CDFT et de l'UNSA, ont ensemble dans *L'Express* appelé à l'instauration d'un nouveau pacte social fondé sur l'acceptation de « réformes structurelles ». Dans le même temps la presse se délecte des difficultés internes de la CGT et les plans de licenciement sortent du bois...

Syndicalisme de la marge ?

Le contexte mérite qu'on ne s'en tienne pas au constat qu'une énième tentative de rapprochement entre deux organisations syndicales, l'UNSA et la CFDT, est en cours même si on a déjà connu cela, ni que la succession à la CGT rendrait notre démarche d'unification momentanément vaine, aussi bien pour la FSU que pour notre activité de SFR et nos relations avec les UCR pour 15 à 16 millions de retraités, alors que de nouveaux défis arrivent et que des dossiers en suspens reviennent. Les réformes « structurelles » évoquées par le tandem ne visent pas à modifier substantiellement le capitalisme financier mondialisé mais, au mieux, à le rendre supportable en le « moralisant », c'est-à-dire à rogner un peu la capacité prédatrice des managers. Quand la formule de « réformes structurelles » se retrouve sous la plume des néolibéraux de Bruxelles, on sait que cela signifie plus de privatisations et moins de services publics sans que soit jamais apportée la preuve d'une efficacité quelconque pour la croissance du PIB, de l'emploi et du bien-être commun. Or les retraités et personnes âgées, en perte d'autonomie ou pas, ont besoin de ces services collectifs et solidaires.

Quelle société civile ?

L'idée qu'un renforcement de la responsabilité des partenaires sociaux pourrait aller de pair avec un

renforcement de leur autonomie, est plus rhétorique que théoriquement fondée.

La complémentarité entre démocratie politique et démocratie sociale est un concept vide si on ne précise pas le sens des termes société civile et société politique. Si l'avis des organisations syndicales, dont la division réelle et la faiblesse quantitative en France affaiblissent cependant la légitimité, doit être pris en compte pour l'ensemble des sujets structurants énumérés (protection sociale, politique de l'emploi, conduite de l'économie, vie au travail), alors le rôle et les contours de la société civile vue par MM. Chérèque et Bérille doivent être redéfinis.

Ce qui, pour eux, relève de la négociation se limite à des ajustements dans des cadres définis sans eux, alors que la rénovation du marché du travail, la sécurisation des parcours professionnels renvoient aux garanties légales d'un code du travail maintes fois amoindri dans les droits des salariés.

Loin d'être la manifestation très médiatique d'un gage de loyauté auprès du nouveau pouvoir, la conférence sociale de juillet doit permettre l'écoute de besoins réels et des revendications des salariés et fonctionnaires du pays. C'est l'intérêt des actifs et des retraités. ■

J.-P. BEAUQUIER



© Dominique Luzy / Fotolia.fr

Qui emportera la mise ?

ACTUALITÉ SYNDICALE

Entretien avec Daniel Robin

Le mois de juin est plutôt propice aux projets de voyages, aux projets d'escapades à la mer ou à la montagne ; mais après le congrès du SNES, après des mois de mai et juin annonciateurs de changements, Daniel Robin n'a pu échapper à nos questions.

Nouveau Président, nouveau gouvernement... donc nouvelle donne pour la rentrée ?

Le changement politique modifie bien sûr considérablement la donne. Nous avons aujourd'hui face à nous un gouvernement qui se déclare attaché à un vrai dialogue social et dont nous pouvons légitimement espérer qu'il soit attentif à nos demandes. Nous passons donc d'une situation où nous étions dans l'affrontement et dans une posture défensive à une dynamique de proposition, de dialogue et de négociations.

Pour autant, nous ne sommes pas naïfs et les rapports de force sociaux demeurent nécessaires. Ils sont même la garantie d'une véritable rupture avec la politique précédente. Dans le secteur de l'Éducation, les tenants de l'École fondamentale recyclée en « école du socle » sont toujours là et les débats que nous avons connus depuis les années 70 demeurent.

Le congrès du SNES à peine terminé, celui de la FSU s'annonce...

Le congrès de la FSU va se tenir dans le nouveau contexte politique évoqué précédemment. Au-delà de la question de la stratégie syndicale, notre fédération doit être offensive sur toute une série de dossiers, particulièrement ceux pour lesquels des débats demeurent en son sein.

Construire un projet cohérent autour de la culture commune s'opposant à la vision passiste de l'école du socle, construire des propositions sur la formation des maîtres, son contenu et la place du concours en tenant compte des spécificités respectives du premier et du second degré font partie des enjeux essentiels.

Mais la FSU doit aussi réfléchir à son avenir. Le dernier congrès du SNES a proposé d'approfondir notre démarche dans la construction d'un nouvel outil syndical ; le congrès de la FSU devra lui aussi s'emparer de cette question et faire des propositions permettant d'avancer effectivement dans cette voie.



Daniel Robin
cosecrétaire
général du SNES

Plus d'un syndiqué du SNES sur dix est un retraité ; est-il bien défendu par son organisation syndicale ?

Pour des raisons que j'ai déjà exprimées dans ces pages, le syndicalisme doit s'interroger sur sa façon de prendre en compte les attentes et les aspirations des retraités.

Il faut bien sûr qu'ils occupent toute leur place dans le fonctionnement des organisations syndicales mais aussi dans la construction de leur pensée collective. Mais si la défense collective de leurs intérêts est relativement bien prise en compte, nous pouvons nous poser la question de l'absence réelle de défense individuelle, de structure d'aide et de conseil individuel quasi inexistante dans nos syndicats.

Il y a là un terrain essentiel à couvrir. Les compétences et l'activité militante de nombreux retraités sont autant d'atouts qui doivent nous permettre de pouvoir relever ce défi. ■



ESPÉRANCE DE VIE ET ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ

Vivrons-nous tous jusqu'à cent ans ?

Enquête de l'INED⁽¹⁾ : des faits nouveaux

L'espérance de vie est une interrogation pour chacun, parfois une inquiétude, elle est aussi une composante du débat général sur les retraites et les politiques de santé. À l'échelle des temps humains, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance est relativement récente. Elle est le fruit de révolutions médicales et de la mise en œuvre de politiques de santé publique. Le bilan est certes contrasté selon les États, les territoires, l'offre de soins, l'activité professionnelle ; mais un cercle vertueux s'est incontestablement enclenché au xx^e siècle. Le xxi^e réussira-t-il à relever encore ce défi de croissance ?

En France, en 2010, l'espérance de vie à la naissance (EV) s'établit à 85,3 ans pour les femmes (1^{er} rang de l'UE), 78,2 ans pour les hommes. Le gain annuel a été de l'ordre du trimestre mais tend à diminuer. On constate désormais une stagnation aux États-Unis et un effondrement en Russie : 9 ans de moins que la moyenne de l'UE (63 ans pour les hommes 74,8 pour les femmes) qui sont les conséquences des brutalités sociétales des années 1990 et de la destruction du système de santé.

Si l'on considère l'espérance de vie sans incapacité (EVSI) – c'est-à-dire l'autonomie sans maladie chronique –, on relève que cet indicateur de santé intégré à la politique européenne s'est vu assigner un

Pour devenir centenaires, cinq légumes par jour suffisent-ils ?



© Serghes Velasquez / Fotolia.fr

objectif d'un gain de deux ans d'ici 2020. Nous n'en prenons pas le chemin. C'est un recul inédit qui est constaté en France entre 2008 et 2010 tant chez les femmes (de 64,6 à 63,5 ans) que chez les hommes (62,7 à 61,9 ans). Si l'on examine le rapport EVSI/EV, soit la durée de vie en bonne santé, c'est la Suède qui l'emporte de loin avec 90 % d'espérance de vie sans limitation ; la France se situant en revanche au dixième rang (76 %). Quant à l'Allemagne, pourtant prônée comme modèle absolu de bien vivre en Europe, ce n'est pas un État où l'on peut vieillir en bonne santé surtout pour les plus pauvres. L'espérance de vie à la naissance des femmes est de 83 ans et 78 ans pour les hommes. L'EVSI s'est effondrée pour les plus pauvres en dix ans : de 60 à 56,7 ans pour les hommes et de 64,3 à 57,7 ans pour les femmes. Les réformes Schröder ont produit des effets indéniables.

Plusieurs constats s'imposent : le recul partout en Europe des dates de départ à la retraite à taux plein sont bien au-delà de l'EVSI ; mais lorsque les politiques de santé maintiennent leurs efforts sur la prévention des risques, l'EVSI est manifestement plus important. En France, seuls 6 % des dépenses de santé sont consacrés à la prévention. Si nous voulons « rajouter de la vie aux années » selon l'adage et même peut-être déjà « rajouter des années à la vie » ce n'est ni en reculant l'âge du départ à la retraite, ni en augmentant le reste à charge des malades, ni en sacrifiant la prévention que nous trouverons le chemin d'une vie plus longue et en bonne santé pour le plus grand nombre. Bonne santé définie par l'OMS dans son préambule constitutif de 1946 comme « un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ». ■

GEORGES BOUCHART

(1) Publication INED, avril 2012, sous la responsabilité de J.-M. Robine, directeur de recherche à l'INSERM.

ANNÉE DU VIEILLISSEMENT ACTIF ET DE LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Vieux dès 50 ans

En décrétant 2012 année européenne du vieillissement, les députés européens ont aussi apporté à celles et ceux qui pensaient que le vieillissement commençait avec la naissance un démenti : c'est la fin de la cinquantaine qui sonne l'heure !

Le rapport du Parlement européen de juillet 2011 a décrété que l'année 2012 devait mettre en lumière le rôle utile des personnes âgées, cinquantenaires compris, encourager la mise en œuvre de mesures leur permettant d'être actives plus longtemps qu'actuellement et même au-delà de l'âge de la retraite. Traduction concrète : rester plus longtemps sur le marché du travail et pratiquer le bénévolat. Cette recommandation permet aussi de rappeler à ceux des États qui ne l'auraient pas compris qu'il convient de prolonger la durée d'activité professionnelle, institutionnaliser le bénévolat, le rendre quasi obligatoire. La France n'a pas attendu le déclin européen pour rappeler ses retraités infirmiers, médecins, surveillants de prison, magistrats... et professeurs et les remettre au travail tout en continuant à supprimer des postes qui répondraient aux besoins et permettraient l'emploi des jeunes.

Où est la solidarité intergénérationnelle qui voudrait que les anciens aident les jeunes et vice versa si c'est pour travailler à leur place à coût réduit ou nul ? La réserve judiciaire, qui s'inspire de la réserve pénitentiaire créée deux ans plus tôt, vient de fixer à 75 ans au lieu de 65 l'âge maximum



Le travail, c'est la santé, ne rien faire ...

de ses réservistes. La réserve sanitaire créée en 2007 a lancé mi-mars une grande campagne de recrutement pour passer de 3 250 membres (étudiants, retraités, actifs) à 10 000. Destinée à anticiper des situations de catastrophes, elle a été mobilisée cet hiver au moment des grands froids pour assurer la présence de médecins auprès des SDF, par exemple. Les retraités ont des engagements bénévoles nombreux, sociaux, familiaux, politiques. Ils ne sont pas prêts pour autant à s'inscrire dans un bénévolat d'État qui compenserait la diminution des moyens organisée par la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ! Et pour clore le chapitre, une annonce qui laisse perplexe : le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, évoque la possibilité de solliciter et rémunérer des retraités qui pourraient jouer un rôle de tuteurs auprès des jeunes. ■

ANNIE EVENO

PERTE D'AUTONOMIE, DÉPENDANCE

Sœurs Touraine et Delaunay, ne voyez-vous rien venir ?

Jean-Marc Ayrault a fait le choix de deux ministères différents, l'un pour les « personnes âgées et la dépendance » et l'autre pour « les personnes handicapées » sous la responsabilité d'un grand ministère des Affaires sociales et de la Santé confié à Marisol Touraine. Certes toutes les personnes âgées ne sont heureusement pas « dépendantes » et évidemment les personnes handicapées ne sont pas toutes des personnes âgées ; mais un tel choix interroge.

Le SNES a toujours préféré utiliser le terme de perte d'autonomie. Les mandats du congrès de Reims sont très clairs sur la question. Il faut définir nos exigences : « *pour un droit universel à compensation de la perte d'autonomie et du handicap, inné ou acquis, sans condition d'âge ; pour un service public pour l'autonomie de toutes les personnes de la naissance à la fin de vie...* ».

Toutes ces personnes doivent être intégrées dans la société ; il faut leur donner les moyens pour qu'elles puissent mener une vie indépendante : construction de logements adaptés et intégrés, création de services sociaux de toute nature... Ce qui implique des salariés à domi-

cile qualifiés, rémunérés en conséquence et relevant d'un des statuts de la fonction publique.

Le SNES avec de nombreuses organisations syndicales de retraités a défini des priorités pour les personnes âgées. Interrogée sur la question, Michèle Delaunay n'a donné que des réponses relativement évasives, « *nous allons faire des réunions de concertations* ». L'état des lieux a été fait sous le précédent gouvernement qui n'a pas réalisé la réforme promise. Les conclusions de tous les débats, tables rondes... n'étaient pas à la hauteur des exigences des partenaires sociaux. Nous attendons du gouvernement des réponses rapides et un plan d'urgence sur le problème crucial de la perte d'autonomie. ■

FRANÇOISE EIDEN

REIMS 2012

Un congrès pas tout à fait comme les autres

Plusieurs dizaines de retraités étaient présents au dernier congrès national du SNES ; ils ont l'impression d'y avoir tenu une place importante ; ils ont eu le sentiment d'un changement dans l'approche des questions liées aux retraités, mais une forte attente demeure.

Ce qui a changé. D'abord la place occupée concrètement par les questions qui concernent directement les retraités. Ainsi dans le thème III : « Pour des alternatives économiques, sociales et gouvernementales », près de 10 % du texte sont consacrés aux retraités ; il en va de même dans le thème IV : « Pour la rénovation du syndicalisme ». Ensuite, et ceci explique en partie cela, le nombre important d'interventions de retraités dans les travaux de commissions comme en plénière.

Un champ syndical élargi

Mais en partie seulement parce qu'une autre hypothèse me semble pouvoir être avancée : l'approfondissement de nos débats sur les questions de société a sans doute des effets positifs sur la prise en compte, par l'ensemble du SNES, de sujets qui intéressent directement les retraités : politique de relance économique, politiques publiques conçues comme réductrices d'inégalité et facteurs de progrès

social, fiscalité, rôle des services publics, financement et niveau de la protection sociale, politique de santé, de logement, droit de mourir dans la dignité... Tous ces sujets ont été traités dans le thème III, à travers un débat, en commission puis en plénière, qui a débouché sur des analyses et des propositions, parfois un mandat d'étude. En tout cas, l'éventail des sujets évoqués montre à quel point le SNES est aujourd'hui décidé à investir, au-delà du champ du second degré, le champ social, dans toute la complexité et la portée politique des enjeux actuels. Dans le thème IV : « Pour la rénovation du syndicalisme », à côté des sujets traditionnels que sont la construction de l'unité au plan confédéral ou la réflexion sur la démocratie au sein de la FSU, le congrès a traité sous des angles nouveaux la place des retraités dans le SNES, la FSU, la FGR-FP. Nous avons précisé l'intérêt et l'importance de l'engagement militant dans la FGR-FP ; nous avons insisté sur la nécessité de renforcer le rôle des SFR aux niveaux

Reims 2012 :
un moment d'attente



départemental, régional et national ; nous avons amélioré nos propositions pour un investissement plus marqué des retraités dans les instances du SNES mais aussi pour une meilleure offre syndicale en direction des retraités et notamment des néoretraités.

La liaison actifs-retraités

L'insistance sur cette notion est une nouveauté indéniable dans nos travaux. Articulée autour de questions aussi diverses que le principe du salaire continué ou la perte d'autonomie, la politique de santé ou le financement de la protection sociale, elle contribue à mieux cerner les convergences, voire l'identité des intérêts des retraités et des actifs ; elle améliore nos capacités de propositions dans la FSU ; elle nourrit nos interventions dans le champ politique, comme l'a montré dans plusieurs départements la démarche unitaire d'interpellation des candidats aux législatives.

Reste que nous pouvons faire mieux : un congrès qui ne dure que cinq jours n'est pas pleinement réussi ! Je veux dire que nos motions seront d'autant plus complètes et précises qu'elles auront été préparées largement en amont, par un travail de réflexion qui engage davantage de syndiqués ; nos débats gagneront



Les retraités se sont fait entendre.

en clarté et en efficacité si les enjeux sont exposés plus tôt, si la réflexion théorique irrigue plus souvent les réunions de nos différentes instances, si la discussion en plénière prend toujours le pas sur la confrontation. Mais ceci est une autre histoire ! ■ **JEAN-YVES BARBIER**

2 AU 6 AVRIL 2012 : LE SNES À REIMS

Deux questions à deux congressistes

Parmi les nombreux retraités présents dans les délégations académiques, Martine Beaulu-Barlier pour l'académie de Versailles et Serge Compagnon pour celle d'Amiens. Jean-Yves Barbier a recueilli leurs impressions.

Jean-Yves : *Qu'est ce qui vous a le plus marqué dans ce congrès ?*

Serge : La jeunesse des participants, leur capacité à intervenir sans aucun tabou, sans complexe.

Martine : Pour ma part, j'ai été émue par les interventions des invités étrangers, les Turcs, les Palestiniens, les Québécois, par cette prise de conscience collective que nous sommes citoyens du Monde, que les attaques libérales convergent ; mais aussi que nos acquis sociaux, en France, nous permettent peut-être de mieux résister, font de nous des références, une chance d'ouverture et de solidarité pour d'autres comme les Portugais et tous ceux qui sont dans des situations extrêmement dramatiques.



Jean-Yves : *Quels étaient pour vous les vrais enjeux du congrès ?*

Serge : J'attendais un débat sur les thèmes, plus en phase avec les réponses politiques à apporter à la crise.

Martine : J'attendais aussi un positionnement syndical plus rigoureux. Il me semble que le débat n'a pas été assez fourni pour prendre en compte les alternatives que présente aujourd'hui une gauche diverse, comme si nous étions plus attachés à obtenir rapidement quelques acquis qu'à être porteurs de transformations sociales.

Serge : Il aurait peut-être fallu, dès l'ouverture des travaux, introduire la problématique d'un projet de société. Mais le congrès s'est bien repositionné avec l'élaboration du plan d'urgence, les propositions du secrétariat général.

Martine : Et l'appel clair à battre Sarkozy. ■

CONGRÈS 2012 DE LA FGR

En revenant de Narbonne

Le congrès de la FGR-FP s'est tenu à Narbonne du 12 au 14 juin. Des retraités du SNES y étaient pour représenter leur syndicat ou leur section départementale.



Narbonne, ville chargée d'histoire et haut lieu de convivialité

Les délégués ont consciencieusement participé

aux débats. Et pourtant, que la ville est belle sous le soleil, avec ses chefs d'œuvre architecturaux chargés d'histoire, découverts dès le premier soir grâce à l'apéritif offert par le maire. L'organisation était parfaite, la convivialité de mise, jusqu'au repas de fin de congrès animé par un groupe local qui nous a régalié de chansons du temps de notre jeunesse. Et le sénateur Courteau, qui fut à l'initiative de deux lois sur le droit des femmes, a captivé son auditoire qui lui a ensuite posé de nombreuses questions.

Le rapport d'activité, comme le rapport financier, a été adopté à l'unanimité, et les intervenants ont exprimé leur satisfaction d'avoir vu la FGR-FP appeler à participer à toutes les luttes, mais aussi leur espoir qu'après des années de démolition une nouvelle majorité prenne mieux en compte nos aspirations et nos revendications, en sachant qu'il y aura des résistances.

Dans les commissions comme en séance plénière les échanges furent souvent sereins, parfois vifs, notamment sur la protection sociale. Les questions en débat seront étudiées. La motion revendicative et les deux résolutions finales ont été adoptées à une très forte majorité. Tous ces textes seront publiés dans le prochain *Courrier du Retraité*.

Les délégués des syndicats de la FSU se sont largement exprimés, et sur certains sujets ils étaient bien les seuls ; ainsi la création d'un groupe de travail sur la place des retraités dans la société n'a été saluée que par le SNES et le SNUipp.

Le vote par mandats pour l'élection des 16 délégués qui siègent à la CE nationale, avec les délégués régionaux et les représentants des syndicats les plus importants en nombre, a suscité un débat. La direction sortante voulait que soit élu un groupe représentatif des adhérents : 7 FSU, 7 UNSA, 1 FO et 1 SNUI, volonté partagée par les syndicats de la FSU. Or deux candidatures d'adhérentes directes, donc ne représentant qu'elles-mêmes, se sont ajoutées, obligeant les congressistes à rayer deux noms donc à choisir de respecter ou non l'équilibre défini plus haut. La secrétaire générale a clairement appelé à rayer les noms des deux adhérentes directes, ce qu'ont fait les délégués appartenant aux syndicats de la FSU, qui ont par ailleurs voté pour tous les autres candidats. La CE issue des votes sur les bases définies plus haut a désigné le bureau : 2 FSU, 2 UNSA, 1 SNUI.

La FGR-FP sort de ce congrès renforcée ; le souci de l'unité favorisera l'important travail de réflexion nécessaire à la reconstruction de notre société. ■

BÉNÉDICTE VRAIN

LES ÉQUIPES SE RENOUVELLENT

Passages de témoin

Après le congrès du SNES à Reims et celui de la FGR à Narbonne, les nouvelles équipes se mettent en place, pour ce qui concerne les militants retraités du SNES.

À la FGR, Bénédicte Vrain, présentée par le SNES, a été élue à la Commission Exécutive nationale ; la CE a adopté à l'unanimité la composition du bureau présenté par la secrétaire générale Annick Merlen. Dans ce bureau, Bénédicte est plus particulièrement chargée de la protection sociale, responsabilité qu'assurait avec la plus grande rigueur Jacqueline Pasquier depuis huit ans et qui souhaitait passer la main. Annie Eveno-Clavel continuera à représenter la SNES à la CE de la FGR.

Au SNES, une nouvelle équipe de secrétaires de catégorie vient d'être élue : J.-P. Beauquier et Bénédicte Vrain sont remplacés par Marylène Cahouet et Jean-Yves Barbier.

Un grand merci aux partants pour leur travail, et aux « nouveaux », plein de courage pour mener l'action. ■

GÉRARD NIOT



Jacqueline Pasquier lors du congrès de Narbonne.

FINANCEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Inquiétante position
de la MGEN

La MGEN a édité son livre blanc sur la protection sociale, qui présente la synthèse et les principales propositions de cette mutuelle sur le système de santé, son financement et les évolutions nécessaires.

Nous pouvons sans réserve adhérer à quatre des cinq mesures clés pour passer d'un système de soins à un système de santé : la révision tarifaire des praticiens libéraux, l'accessibilité du système de soins sur tout le territoire, le renforcement de la prévention et la restructuration du tissu hospitalier français permettant de redonner à l'hôpital public une place centrale dans le parcours de soins.

En revanche, nous désapprouvons les réponses données à la prise en charge pour la dépendance, la MGEN considère en effet que la prise en charge du risque de dépendance doit relever d'une cinquième branche de la Sécurité sociale. D'autre part elle réaffirme la nécessité d'une complémentarité des financements avec une option supplémentaire facultative pour cette prise en charge de la dépendance.

Si nous sommes d'accord pour réfléchir à un financement global de notre protection sociale, nous réaffirmons que « la perte d'autonomie » comprend un volet maladie qui doit être pris en compte par le risque maladie de la Sécurité sociale et un volet de service à la personne qui doit être pris en charge par les services sociaux.

FRANÇOISE EIDEN

CONGRÈS DE NARBONNE

Trois questions à Hélène Pougant Retraitée du SNETAP-FSU

Secrétaire de la section FGR-FP de la Vienne, Hélène Pougant vient d'être élue à la CE nationale. Elle était au congrès de Narbonne ; elle a répondu aux questions de Bénédicte Vrain.

Tu n'en es pas à ton premier congrès ; qu'est-ce qui t'a paru essentiel dans celui de Narbonne ?

Sans hésiter, la montée de la cohésion entre les congressistes. Cela s'est manifesté par le vote à la quasi-unanimité de la motion revendicative et des autres textes, et par l'élection à la CE nationale de 16 délégués respectant l'équilibre des composantes syndicales de la fédération et garants du caractère syndical pour lequel les adhérents se sont prononcés lors du débat sur l'avenir.

Cependant des avis différents se sont exprimés ?

C'est normal dans un congrès, et c'est un appel à l'approfondissement de notre réflexion à venir. Ainsi par exemple sur la présence ou non et sous

quelle forme d'adhérents directs comme délégués nationaux à la CE, ou bien sur les moyens d'assurer l'accès de tous à des soins de qualité, sur le financement de la protection sociale, ou encore le rôle des services publics dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

Le prochain congrès aura lieu dans ton département. Appréhendes-tu cette nouvelle responsabilité ?

Pas du tout. De congrès en congrès l'investissement des sections départementales organisatrices prouve son efficacité. Et comme je suis aussi impliquée dans la préparation du congrès de la FSU qui se tiendra au même endroit l'année prochaine, j'aurai eu l'occasion de me faire la main. ■

UNE REVENDICATION OUBLIÉE

« Le droit à la paresse »

La réduction du temps de travail, le droit au repos, aux congés payés, à la retraite sont des revendications portées dès l'origine par la classe ouvrière. Chaque période d'avancées sociales a été marquée par des progrès dans ces domaines ; en 2012 va-t-on en rester au « travailler plus »...

Dossier réalisé par Marylène Cahouet, Annie Clavel-Eveno et Jean-Pierre Billot



UNE CONQUÊTE SOCIALE EMBLÉMATIQUE

Des congés payés p

Pour beaucoup, le Front Populaire c'est l'image des dans les années qui précèdent la victoire de la ga ne fut guère posée : l'objectif premier en cette périod

Moins d'un mois après l'arrivée du Front Populaire

au gouvernement, dans la nuit du 7 au 8 juin, 1936 sont signés les accords de Matignon entre le président du Conseil, Léon Blum, le patronat et la CGT : outre la généralisation des conventions collectives et la création des délégués du personnel ils prévoyaient une augmentation de salaire de 12 %, la semaine de 40 heures et l'octroi de quinze jours de congés payés.

Ces congés payés, comme les quarante heures n'étaient pas dans le programme du Front Populaire... C'est la grève générale « des grèves joyeuses » écrit Danièle Tartakovsky⁽¹⁾, qui éclata au lendemain du second tour des élections, avant la constitution même du gouvernement, qui accéléra la prise de



© Goodluz-Fotolia.fr

Comme en 1936 :
un acquis des luttes
du Front Populaire

pour tous

des départs en vacances en bandes joyeuses, des premiers bains de mer ; et pourtant proche en 1936, la question des congés payés et de la réduction de la durée du travail. Le mode de crise était de préserver les conditions de travail et de lutter contre le fascisme.

décisions ; elles allèrent plus loin que prévu ! Les congés payés existaient déjà pour les fonctionnaires, pour des employés et ouvriers de certaines corporations. Leur généralisation, leur inscription dans la loi arrivèrent avec le nouveau gouvernement.

Avant les accords de Grenelle, une minorité de salariés bénéficiaient de repos payés, là où les syndicats étaient organisés. Après, c'est l'ensemble des salariés français qui bénéficient d'au moins quinze jours ouvrables de congés payés. Il fallut attendre la Libération pour entendre la revendication de la troisième semaine de congés payés accordée par la régie Renault en 1955 et étendue à tous en 1956, une quatrième fut

octroyée en 1962 et c'est seulement en 1981, avec le retour de la gauche au pouvoir que fut instaurée une cinquième semaine de congés.

Profiter du temps libéré

Dès juillet 1936 les 600 000 premiers travailleurs partent en vacances, bénéficiant pour certains du billet de chemin de fer à 40 % de réduction créé début août, le « ticket Léo Lagrange » ; des réductions furent négociées pour accéder aux hébergements, développer le camping.

Suite page 14 ►►

AVANT LE FRONT POPULAIRE

Bien avant que les congés payés soient un droit acquis pour les travailleurs français, ils l'étaient dans d'autres pays, en Allemagne, en Norvège, en Pologne. En France entre 1919 et 1935 la question des congés payés fut posée au cours de 79 grèves. Mais à partir au début des années 30 cet objectif semblait avoir disparu.

- **1853** : les fonctionnaires – par décret impérial – obtiennent de s'absenter quinze jours par an sans subir de retenue de salaire
- **1900** : les employés du métro bénéficient de dix jours de repos payé par an.
- **1905** : les ouvriers de la compagnie d'électricité de dix jours, puis douze en 1907.
- **1906** : ceux des usines à gaz, dix jours.
- **1907** : les mineurs revendiquent des congés payés.
- **1920** : 15 000 ouvrières de la couture parisienne ont entre six et douze jours de congés.
- **1921** : les correcteurs (industrie du livre) obtiennent six jours.
- **1926** : le congrès de la CGT revendique le droit à des congés payés.
- **1926** : les ouvriers des cuirs et peaux obtiennent entre six et douze jours.
- **1928** : 2 000 ouvriers (sur un effectif de 12 000) des industries des métaux (bijoux) obtiennent quinze jours, puis vingt-et-un.
- **1929** : un accord patronat-organisations ouvrières (industrie du livre) étend les six jours aux ouvriers des grands journaux.
- **1929** : accords de Grenelle.

Suite de la page 13 ►► Le Front Populaire fit de l'acquis des congés payés autre chose qu'un « temps de non-travail » en élaborant une véritable politique culturelle du temps libéré, offrant aux salariés, outre des moyens d'accès économiques à des activités, la possibilité de s'enrichir, de construire une vie sociale hors entreprise.

« Le ministère de la Paresse »

C'est ainsi qu'ont été créées et subventionnées – sous l'égide de Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'Organisation des loisirs, un ministère nouveau – de nombreuses associations et structures à vocation sportives, culturelles, touristiques, à l'opposé d'un ministère de la Paresse comme le désignaient les forces de droite.

C'est de 1936 que date le développement de la FSGT (la Fédération sportive, gymnique du travail), des auberges de jeunesse, des gîtes ruraux, des futures « maisons de la culture », des clubs de cinéma. L'exposition internationale des arts et techniques de 1937, programmée avant 1936, offrit l'occasion de construire, rénover de nombreux musées, le Musée de l'Homme en particulier.

Le ministre de l'éducation nationale, Jean Zay, prit sa part en demandant à Charles Dullin un rapport sur ce que la France devait faire en matière de théâtre. Le programme du Front Populaire ne l'avait pas prévu, et si l'Histoire se répétait ! ■

(1) *L'Avenir nous appartient : une histoire du Front Populaire*, de Danièle Tartakovsky et Michel Margairaz (éditions Larousse, 2006).

INTERVIEW D'ANDRÉ HENRY, ANCIEN MINISTRE

Le Temps libre, un ministère éphémère

En 1981, André Henry était le secrétaire général de la Fédération de l'Éducation nationale qui comptait alors 350 000 syndiqués ; le SNES était le deuxième syndicat de la fédération en nombre d'adhérents. Elle était très proche des associations et mouvements de jeunesse, de loisirs, de vacances et d'éducation populaire d'obédience laïque. C'est ainsi qu'un instituteur vosgien se vit confier un ministère de plein exercice ; il n'avait pas eu de prédécesseur ; il n'eut pas de successeur. Son ministère n'a pas survécu à la politique d'austérité mise en place en 1983. André Henry a répondu aux questions d'Annie Clavel-Eveno.



© DR

1982 : création des chèques vacances par le ministère du Temps libre

En 1981, comment est née – dans l'esprit de François Mitterrand – l'idée de « ministère du Temps libre » ?

Savoir comment fonctionnait l'esprit de François Mitterrand relève d'une mission impossible ; en réalité, l'idée du « temps libre » venait de Pierre Mauroy, président de la Fédération Léo-Lagrange, qui avait lancé le projet d'une « confédération du temps libre », regroupant toutes les organisations touchant de près aux loisirs. François Mitterrand, lorsqu'il me fit venir après le 10 mai 1981, évoqua en effet Léo Lagrange, pour souhaiter qu'un prolongement symbolique fût fait avec l'œuvre du créateur des premiers congés payés. Il s'agissait surtout de donner un sens au temps libéré par la perspective des 35 heures, en liaison avec les municipalités, conseils généraux, régionaux et principalement avec le mouvement associatif. Le programme de F. Mitterrand comprenait le droit à la retraite à 60 ans, la cinquième semaine de congés payés et surtout les 35 heures. Les deux premiers points furent vite décidés mais la conjoncture économique bloqua le troisième à 39 heures. De ce fait le pilier essentiel du ministère du Temps libre (MTL) ne

pouvant être acquis, ce ministère original qui regroupait aussi la Jeunesse, les Sports et le Tourisme, s'arrêta en avril 1983.

Quelles ont été les actions marquantes de ce ministère ?

On peut synthétiser l'action du MTL en six points :

- refonte des diplômes qualifiants pour l'encadrement des activités de vacances et de loisirs ;
- démocratisation des loisirs de neige, par la dissociation de la cinquième semaine de congés ;
- réhabilitation de l'Éducation populaire, thème oublié depuis trente ans et qui revient heureusement aujourd'hui dans l'intitulé du ministère Jeunesse et Sports actuel ;
- étalement des vacances par l'incitation à la non-fermeture des entreprises en août... ;
- création du Conseil national de la vie associative – toujours en place – pour financer la formation dans les associations ;
- création du chèque-vacances par le système d'épargne populaire bonifiée. Cette réalisation est une réussite

exemplaire au bénéfice des familles à revenus modestes. La droite a tenté à trois reprises de privatiser le chèque-vacances, sans succès. L'Agence nationale, créée en septembre 1981 pour le gérer, compte aujourd'hui 175 000 prestataires de services, pour plus de 5 millions de bénéficiaires.

Il n'y a plus de ministère du Temps libre depuis plus de trente ans...

Ce ministère est sans doute venu trop tôt car il

n'avait plus de sens dès lors que l'on ne faisait pas les 35 heures. Quand Lionel Jospin et Martine Aubry les ont imposées en 1998, ils n'y ont pas pensé ! Leur réforme aurait eu plus de force et d'envergure si le temps libre avait fait l'objet d'une politique incitative.

Aujourd'hui le ministère de V. Fourneyron a en charge l'Éducation populaire. C'est un levier pour revenir vers les associations et les aider à donner sens au temps libre. On peut du moins l'espérer. ■

UN DROIT TRÈS CONTROVERSÉ

Le droit à la paresse

Pour le genre de Marx : « *les socialistes révolutionnaires ont à monter à l'assaut de la morale et des théories sociales du capitalisme ; ils ont à démolir dans les têtes de la classe appelée à l'action, les préjugés semés par la classe régnante* ». Il a explicité dans un texte célèbre les principes qu'il professait.

C'est depuis Sainte-Pélagie, à Paris, où il est emprisonné en 1882 pour propagande révolutionnaire que Paul Lafargue fait rééditer son ouvrage provocateur : *Le Droit à la Paresse*⁽¹⁾. Il a quarante ans, il est riche d'une vie militante exceptionnelle : étudiant en médecine à Paris, lecteur de Proudhon, Blanqui, Fourier, il avait été exclu à vie de l'Université parisienne en 1865 pour avoir attaqué l'ordre social et profané le drapeau tricolore auquel il disait préférer le drapeau rouge.

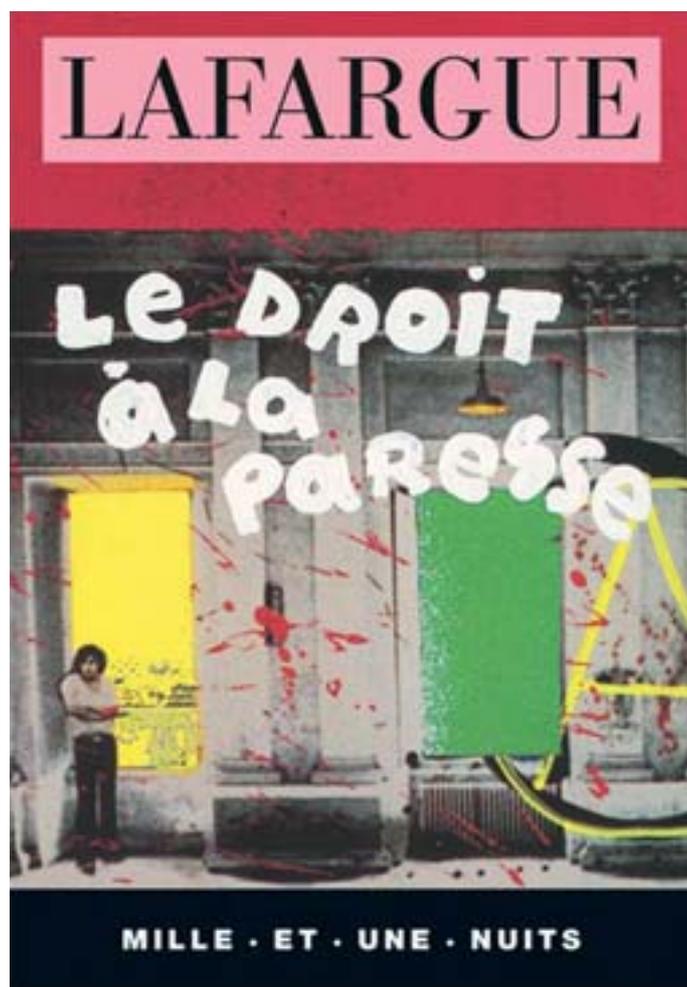
Sa rencontre, en Angleterre, avec Marx dont il épousa la fille, orienta le reste de sa vie.

Membre de l'Internationale des travailleurs on le retrouve en 1871 à Paris d'où chassé par Thiers il dut fuir vers l'Espagne, puis Lisbonne, puis Londres à nouveau où il devint l'assistant de Karl Marx avant de revenir à Paris où il fonda l'Internationale ouvrière sous l'influence de Engels, avec Guesdes.

« *Il était convaincu, dira Jaurès, que par l'organisation du travail, grâce au progrès de la science appliqué au travail, la surabondance des produits permettrait d'effacer la limite des égoïsmes misérables et que tous les hommes pourraient alors jouir ensemble de tous les bienfaits de la nature en les dominant.* »

Le Droit à la paresse, opposé au Droit au travail, suscita bien des controverses, pour les tenants même de la lutte des classes ! Son côté provocateur n'a pas fini d'étonner le lecteur.

Persuadé de l'importance du développement de la production qu'apportait le machinisme, il opposait le risque le risque de surproduction à l'esclavage de la classe ouvrière et des enfants et il était révolté de constater que le temps de travail et les salaires



de misère ne permettaient pas de vivre ; il invitait le prolétariat à « *qu'il se contraigne à ne travailler que trois heures par jour...* ». Donner du sens à une réduction du travail doit s'accompagner d'une augmentation des salaires dans le même temps professionnel encore, « *afin de pouvoir consommer aussi les marchandises qu'ils produisent* ». Tout un programme. ■

(1) *Le droit à la paresse*, Paul Lafargue, 1880 et 1883, rééditions, François Maspero éditeur, Paris, 1969, Altiplano éditeurs, Paris 2007.

TROIS QUESTIONS À ÉVELYNE VENDRAME

Carpe diem

Professeure de Lettres classiques retraitée, Évelyne Vendrame connaît la valeur de l'*otium* – pas l'oisiveté mais l'activité librement choisie – et applique le conseil du poète Horace « *carpe diem* », jouir du moment présent. Elle s'est confiée à Françoise Eiden.

T'es-tu préparée à ta retraite ?

Non pas du tout. En revanche, je pouvais et voulais partir à 60 ans bien que le montant de ma retraite soit de 67 % de mon traitement d'active. Je n'ai pas pensé à ce que je ferais de ma retraite. J'ai passé ma vie professionnelle à courir après le temps, rythme délirant des cours à préparer, des changements incessants de programmes, des copies, des réunions qui se multipliaient de plus en plus au fur et à mesure des années. La seule chose que j'avais préparée était le passage de témoin de mon activité syndicale. Quand le 1^{er} septembre 2011 est arrivé, j'ai fait un grand ouf, j'avais l'impression de descendre d'un TGV et de me retrouver sur le quai. Changement de rythme brutal.

Comment s'est passée cette première année de retraite ?

J'ai découvert que j'étais maître de mon temps. Je pouvais le consacrer à des loisirs choisis auxquels j'avais renoncé pendant longtemps. Je suis devenue plus disponible pour ma famille, mes amis. J'ai pu faire de longues promenades dans les bois pour herboriser ; ma passion pour les fleurs et mon jardin pouvait s'assouvir sans remords, j'ai passé des heures à chiner dans des brocantes à la recherche d'objets coup de cœur. Et surtout j'ai découvert la lenteur du temps, l'oisiveté au sens culturel du terme, j'ai dévoré une centaine de livres choisis au hasard de flâneries dans les librairies ou de conseils d'amis... et dans dix ans j'aurai, peut-être,



MMix, peinture originale à Saint-Paul de Vence

enfin acquis la culture pour enseigner correctement la littérature... je plaisante à peine ! Cette année a été aussi l'année d'un grand nettoyage dans ma tête. J'ai fait le point sur ma vie, sur les choix que j'avais fait sur les plans personnel et professionnel. J'ai pris du recul, je voulais absolument savoir ce que je ferais de ma vie libérée des contraintes professionnelles.

Comment penses-tu continuer cette nouvelle vie ?

Depuis longtemps mon mari et moi avons réfléchi à un certain style de vie quand nous serions tous les deux en retraite, nous avons le projet d'aller d'une vie à une autre, de quitter la ville pour les lieux de nos racines, le Morvan et la Toscane, pour s'ouvrir à d'autres rythmes et pour s'enrichir de nouvelles expériences. Nous réaliserons ce rêve. Le recul que j'ai pris m'a permis de savoir que je reprendrais des activités militantes dans des associations qui me tiennent à cœur. Pour moi deux problèmes urgents à résoudre, la sauvegarde de l'eau dans tous les pays et celui de la Palestine. ■

LES SENIORS : TOUJOURS EN VACANCES VOILÀ L'IMAGE COMPLAISAMMENT VÉHICULÉE

Un million de retraités vivent sous le seuil de pauvreté, selon les données de l'INSEE ; les associations caritatives constatent sur le terrain une présence significative des personnes âgées dans les lieux d'accueil, et parmi les demandeurs d'aides...

L'usure du métier est aussi un fait et l'âge de départ à la retraite toujours plus tardif prive donc des milliers de personnes de leurs meilleures années de vie après

60 ans. Alors, du temps libre, mais pour quoi faire quand tout semble se dérober ? Certains retraités souffrent aussi de l'isolement et affirment ne pas assez recevoir de soutien social. Les voyagistes et autres marchands de loisirs ont bien compris cet enjeu et font donc des retraités une de leur cible privilégiée, leur proposant voyages organisés lointains ou de proximité, croisières « de rêve » et séjours idylliques.

Les résultats ne sont pas à hauteur de leurs espérances : comme chez les actifs, un retraité de moins de 70 ans sur deux ne part jamais en vacances ; après la proportion passe rapidement à deux sur trois. Seules différences : des séjours un peu plus longs et pour une part notable (40 %) pris en dehors des vacances scolaires. D'où peut-être le décalage entre l'image et la réalité.

POUR NE PAS CONCLURE

« C'est pour parvenir au repos que chacun travaille »

Jean-Jacques Rousseau l'avait déjà écrit

Le repos pour le philosophe du XVIII^e, c'est l'activité libre, possibilité qu'on est en droit d'attendre de congés ou d'une retraite bien mérités, à condition d'en avoir les moyens.

J.-J. Rousseau l'avait écrit ; N. Sarkozy ne l'a pas repris ; notre ancien Président a une tout autre philosophie : « *Travailler plus* » disait-il, en ajoutant pour faire passer le message « *pour gagner plus* ». Derrière ce slogan, tout le monde a vite compris, « *travailler plus pour gagner moins* ». Effectivement, si la productivité horaire du salarié français est une des plus élevée d'Europe, le salaire n'a pas suivi et le pouvoir d'achat a diminué, faute d'un partage équitable des gains de productivité entre les salariés et les actionnaires.

« *Travailler plus* » ? Mais alors quand trouver le temps pour soi ? « *À quels jeux employer si tard dans la journée la vacance insolite des mains, la liberté provisoire, de la promenade des prisonniers* »⁽¹⁾. Les hommes ne s'épanouissent pas que dans le travail surtout quand ce dernier est subi, asservissant, mutilant et qu'il annihile les rêves, les espoirs : il faut une autre dimension pour être un homme et « *les hommes ne sont pas des crabes : leurs parties amputées ne repoussent pas toutes seules* »⁽¹⁾.

« *Pour gagner moins* » ? De 2000 à 2010, les inégalités ont explosé ; l'écart entre revenu du travail et revenu du capital s'est encore accru : 10 % des retraités, 13,5 % des actifs vivent sous le seuil de pauvreté et les statisticiens ont été obligés de considérer une nouvelle catégorie de salariés : les travailleurs pauvres.

Comment envisager des vacances, financer des loisirs quand l'essentiel est si difficile à garantir, quand le temps manque et la fatigue telle, qu'elle anesthésie le désir ? La lutte pour le droit au repos, aux loisirs est inséparable d'une lutte pour un droit au « *vrai travail, sain, fécond et généreux. Qui rend le peuple libre et rend l'homme heureux ?* » comme l'écrivait V. Hugo⁽²⁾.

Le virage vers une politique d'austérité en 1983 a emporté « le temps libre », les 35 heures ont été mises à mal par les gouvernements qui viennent de sévir, et le droit à la retraite a considérablement

reculé dans ces vingt dernières années. Le droit du travail est sans cesse remis en cause et le chômage gangrène les sociétés européennes.

Mais les 40 heures, les congés payés, le droit aux loisirs, à la culture n'étaient dans le programme du front populaire, et pourtant... ■

(1) *Aden d'Arabie*, de Paul Nizan (1931), réédition Maspéro, 1960, préface de Jean-Paul Sartre

(2) Où vont tous ces enfants ? *Melancholia, Les Contemplations*, 1856, Victor Hugo



Dans cette rubrique, Robert Jacquin est prêt à vous répondre ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu

SIGLES ET DÉFINITIONS...

À l'heure de la déclaration d'impôt

À propos de la CSG (Contribution sociale généralisée) : elle a été mise en place en 1991, c'est un prélèvement à la source individuel et proportionnel qui a une assiette plus large que l'impôt sur le revenu, elle comporte un seul taux par type de revenus. Son taux a été porté progressivement à 7,5 % pour les revenus d'activité. Il est de 6,6 % pour les revenus de remplacement (retraites) et de 8,2 % pour les revenus des placements. La CSG appliquée aux revenus d'activité et de remplacement est soumise aux règles des cotisations de Sécurité sociale alors que la CSG qui pèse sur les revenus du patrimoine relève des dispositions du code général des impôts.

La CSG est donc une cotisation qui fonctionne comme un impôt affecté exclusivement à la Sécurité sociale et à ses fonds de financement.

Le revenu brut est celui qui est comptabilisé par l'organisme payeur. Une partie de ce revenu est amputée par les prélèvements opérés à la source par les organismes sociaux et fiscaux.

Le revenu perçu correspond au revenu brut déduction faite de ces prélèvements.

Le revenu déclaré sur la feuille d'impôt est égal au revenu perçu majoré de la CSG non déductible (2,4 %). Ce revenu déclaré est ensuite minoré par les abattements, frais financiers ou déductions.

Le revenu imposable est obtenu en déduisant du revenu déclaré (revenu brut global) certaines charges (pension alimentaire versée par exemple).

Coffre-fort électronique

Les banques et les opérateurs téléphoniques vous proposent de remplacer les factures et autres relevés sur papier par des documents électroniques mais en aucun cas on ne peut vous l'imposer. Si vous acceptez, vous pouvez les stocker sur le disque dur de votre ordinateur et en faire une copie sur un CD.

Le site <https://mon.service-public.fr> dédié aux différentes démarches administratives en ligne propose un espace sécurisé gratuit pour y stocker tous les documents.

Achat sur Internet

Avec une carte de crédit et une connexion Internet tous les achats semblent possibles sans quitter son domicile ; objets, livres, services, locations pour les vacances... Quelques conseils simples.

L'achat sur Internet permet de passer ses commandes facilement en France, en Europe, ou dans n'importe quel pays du monde. Cependant le recours en cas de litige est plus difficile en dehors des frontières de la France ; de plus, les taxes et droits de douane pourront être facturés en supplément si le prix du produit ne les a pas inclus.

Avant tout achat, il est nécessaire d'identifier le vendeur qui doit indiquer son adresse, un numéro de téléphone et son numéro d'immatriculation enregistré au tribunal de commerce (RCS ou SIREN). Il est utile de consulter des sites d'informations juridiques pour vérifier l'existence de la société et qu'elle ne présente pas de risque (société.com ; bodacc.fr ; infogreffe.fr)... Il est possible de voir le niveau de notoriété en tapant le nom du site et de la société sur « e-réputation ».

Avant de procéder à la commande il est utile de lire les conditions générales de vente, les conditions d'annulation d'une commande et de voir si le descriptif technique correspond bien à la photo. Pour les prix et les garanties ainsi que pour le mode de livraison vous disposez de comparateurs. N'hésitez pas à imprimer les pages du site qui peuvent être utiles en cas de litige.

Au moment de la confirmation de la commande, la loi impose au commerçant le « double-clic », ce qui vous permet de vérifier le détail de la commande et de corriger des erreurs éventuelles.

Pour le paiement en ligne, il faut vérifier que le règlement par carte bancaire se fait dans un espace sécurisé, que l'adresse qui figure dans la barre d'adresse commence bien par « https » et qu'un petit cadenas s'affiche sur le site. Si vous avez un doute ne transmettez pas vos données bancaires.

Pour recevoir la commande, la réglementation prévoit de fournir la date de livraison ; en cas de retard contactez le service clients, et au-delà de sept jours, vous pouvez annuler votre commande en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception. Le professionnel devra vous rembourser la totalité des sommes versées dans un délai ne pouvant pas dépasser trente jours.

Au moment de la livraison, vérifiez l'état de l'emballage et la marchandise, en présence du transporteur ; quand vous signez le bon de livraison, n'hésitez pas à noter dessus les anomalies constatées et si la marchandise est endommagée vous pouvez alors refuser la mise à disposition.

Pour plus d'informations

www.legifrance.fr - www.dgcrf.bercy.gouv.fr

Site du e-commerce et de la vente à distance : www.fevad.com

Portail de la consommation édité par l'Institut national de la consommation : www.conso.net

LE CITOYEN JEAN-JACQUES AU PAYS DES COMMÉMORATIONS

Un tricentenaire gênant

On a quelquefois reproché aux autorités de la République d'avoir un goût prononcé pour les commémorations. Certaines ont pu en effet paraître exagérées. Il est non moins vrai que certains anniversaires ont été carrément omis : le 4^e Centenaire de la naissance de Corneille par exemple... Mais que la République parle si peu de Rousseau demeure singulier.

Lors d'une émission récente à la radio, Michel Serres rappelait, en s'appuyant sur *Le Contrat social*, *Les Confessions*, *L'Émile*, tout l'apport du citoyen de Genève à la modernité et aux transformations dont il fut parfois le précurseur. Au début du Contrat social, on peut en effet lire la phrase suivante : « *Si j'étais prince ou législateur, je ne perdrais pas mon temps à dire ce qu'il faut faire ; je le ferais, ou je me tairais. Né citoyen d'un État libre, et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire* ».

Un cadre pour
« Les amitiés végétales »



© Djama / Fotolia.fr

On ne peut que regretter que ces solides principes n'apparaissent pas à nos législateurs, mandataires momentanés de la souveraineté nationale pour des objets précis, comme le fondement même de leurs devoirs, des missions premières de l'école, de la conservation de l'égalité et de la liberté civile.

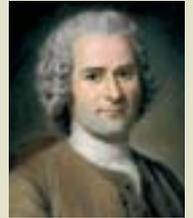
Il semble en effet, et la construction européenne en montre maints exemples, que les élus législateurs et les successeurs du prince que sont les tenants de l'exécutif aient quelque peu tendance à penser aussi à la place du citoyen, voire à se passer de son avis pour des questions jugées soit trop techniques, soit trop décisives... Curieuse évolution ; mais comme Robespierre et Saint-Just avaient, eux, lu Rousseau, on peut comprendre la réticence des connivents à honorer le fondateur de leurs critiques et leur refus de baptiser une voie du nom de l'Incorruptible à Paris...

Émile ou l'enfant au centre

Ce fut dit et redit, mais *L'Émile* marque l'entrée de l'enfant en tant que tel dans la conscience collective, avec ses droits propres, ses goûts, sa morale même. Le dix-huitième siècle est celui de la redécouverte de l'enfant, les travaux de Philippe Ariès en témoignent et les mouvements pédagogiques modernes doivent plus à Rousseau qu'aux pères jésuites ; pour les structures du système scolaire il en va différemment. « *Si la fatale faux vient moissonner en lui (l'enfant) la fleur de nos espérances, nous n'aurons point à pleurer à la fois sa vie et sa mort (...); nous nous dirons : Au moins, il a joui de son enfance (...)* ». Les féministes nous diront que Rousseau fut moins compréhensif pour les femmes et les esprits chagrins qu'il n'a gardé aucun des enfants que lui donna Thérèse Levasseur... Relisons les *Confessions* et pour le reste qui est beaucoup, méditons les leçons éclairées d'un homme du siècle des Lumières. ■ **JEAN-PAUL BEAUQUIER**

Rousseau en son domaine

Haut lieu de l'utopie, reflet de l'esprit des Lumières, la Saline royale d'Arc-et-Senans, fidèle à l'esprit de son concepteur N. Ledoux, célèbre le tricentenaire de J.-J. Rousseau. Un jeu interactif proposé aux visiteurs



et aux habitants des villages voisins permet d'apprendre à connaître mieux le citoyen-philosophe, l'écrivain ; le musicien et le botaniste ne sont pas oubliés : de début juin à fin octobre, « Les amitiés végétales » se proposent d'évoquer dans les jardins de la Saline, en dix créations végétales, les dix *Rêveries d'un promeneur solitaire*. Un dispositif sonore et musical conçu par le compositeur Jacopo Baboni Schilingi, installé parmi les végétaux et les plans d'eau, ponctue le parcours et vient judicieusement rappeler l'intérêt de l'auteur du *Contrat social* pour la musique.

La passion de Rousseau pour la botanique est née lors de son exil à Môtiers, en territoire neuchâtelois. L'Université de Neuchâtel en collaboration avec celle de Besançon a décidé de faire revivre, au cours de l'été 2012, les liens unissant Rousseau à la nature dans des expositions « sur les pas de Rousseau » au Muséum d'histoire naturelle et au jardin botanique de Neuchâtel.

J.-P. Billot

Arc-et-Senans

• Programme des manifestations
www.salineroyale.com

Se rendre à Arc-et-Senans : par la route : A36 sortie Dole ou A39 sortie Poligny. Par le train : gare TGV Dôle ou Besançon, puis TER.

Neuchâtel

• Programme « Rousseau, chemins ouverts »
www.rousseau300.ch

Accéder au jardin botanique de la ville : 58, chemin du Pertuis-du-Sault, Neuchâtel, Suisse (tél. : + 4132182350)

> Voyage en Palestine

Jérusalem :
le Dôme du Rocher



© Jacques Perrat

Aujourd'hui
encore,
on ne va pas
en Palestine
par hasard...

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Agence EKITOUR
Chemins de Palestine,
6 bis, rue Albin-Haller
ZI République 2, 86000 POITIERS
www.ekitour.fr
+ 33 (0)5 49 47 73 13

On ne va pas en Palestine par hasard, ni pour faire uniquement du tourisme car la situation est bien particulière. D'abord parce que les Palestiniens se battent pour la reconnaissance de leur État, ensuite parce qu'ils sont sous le joug de l'État d'Israël, prisonniers notamment d'un mur qui serpente sur tout le territoire, confrontés aux checkpoints.

Pour entrer en Cisjordanie, il faut passer par Tel Aviv avec tous les contrôles que cela implique, tant en France que sur place. Dix retraités, dont huit du SNES, ont fait un périple entre le 3 et le 9 janvier 2012 qui les a conduits en Cisjordanie, mêlant découverte du patrimoine architectural religieux et profane, patrimoine rural et urbain, paysages impressionnants entre plaines, montagnes et déserts, approches géopolitiques et sociologiques, et rencontres avec des associations, des centres culturels notamment dans un camp de réfugiés, visites de coopératives.

Incontournable, la visite de la vieille ville dans Jérusalem-Est revendiquée par Israël. Inlassablement et en toute impunité, Israël grignote les demeures palestiniennes, expulse, s'installe et plante le drapeau israélien. Il faut suivre au hasard le dédale des ruelles, les étalages colorés et découvrir les lieux mythiques romains, chrétiens, musulmans, juifs, arméniens... et l'Esplanade des Mosquées dont l'accès est limité. Le mouvement sioniste, consacré par l'occupation de la vieille ville en 1967 n'a eu de cesse de multiplier les attaques individuelles ou collectives contre les lieux : en 2000, le déploiement de 3 000 soldats israéliens dans Jérusalem provoque l'Intifada.

Autre lieu de rassemblement, le Mur des Lamentations, partie occidentale de l'enceinte du temple d'Hérode. À l'église du Saint-Sépulcre répond la basilique de la Nativité à Bethléem. Mais il y a aussi en Israël une volonté de nier l'Histoire. Ainsi un cimetière mamelouk a été détruit pour construire un « centre de la tolérance ».

Rencontres et débats passionnants au Centre de Jérusalem sur les droits sociaux et économiques ; à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem pour apprendre à mieux distinguer histoire et mythe.

Notre périple en Cisjordanie s'est poursuivi par les visites d'Hébron, Bethléem, Jéricho, de la vallée du Jourdain, de Ramallah et Naplouse.

Depuis 1967 sous occupation israélienne, la Cisjordanie abrite plus de deux millions de Palestiniens : certains sont établis depuis longtemps, d'autres sont réfugiés. Sans compter les colonies israéliennes qui se développent souvent sur les collines ou dans les villes mêmes : 500 000 colons dont la moitié pour Jérusalem-Est.

Impossible d'échapper au mur qui sépare Jérusalem des villages environnants, coupe des villages palestiniens, supprime l'accès aux cultures et à l'eau, complique l'accès aux écoles et aux hôpitaux.

Ce « mur de l'apartheid » est constitué de dalles de béton de huit mètres de haut, avec des miradors. Il sert pour les Palestiniens de support à la création artistique, exprimant l'espoir, la colère, le défi... le besoin pressant de communiquer.

Les cinq villes palestiniennes visitées présentent le même contraste. D'un côté, un passé prestigieux qui garde les vestiges de la plus vieille ville du monde comme Jéricho, l'empreinte des trois religions avec le tombeau des Patriarches à Hébron, les ruines romaines de Naplouse, et à Bethléem le lieu mythique de la basilique de la Nativité. De l'autre côté, des villes meurtries qui ont bien du mal à vivre.

Ainsi à Hébron, des boutiques fermées,

des rues barrées et des colons installés dans la vieille ville, protégés par l'armée, agressifs : une ville où les Palestiniens tendent des filets pour se protéger des ordures jetées par les colons, une ville où les Palestiniens s'accourent aux barrières qu'ils ne peuvent franchir.

Depuis l'arrivée de l'Autorité palestinienne,

Ramallah a pris des allures de capitale administrative, culturelle et politique ; c'est là que se trouve le tombeau d'Arafat. Comme les Israéliens n'ont pas voulu qu'il soit enterré à Jérusalem-Est, les Palestiniens ont planté près de son tombeau un olivier provenant des Esplanades des Mosquées.

Autre contraste : la vie qui s'exprime dans les souks, dans les cafés autour de l'arack et des musiciens, la jeunesse extrêmement nombreuse et des habitants accueillants qui ne renoncent pas. En témoigne la coopérative oléicole près de Ramallah qui ne peut écouler ses produits vers la Jordanie et la bande de Gaza, et se tourne vers l'Europe et un marché de qualité. C'est aussi le soutien scolaire, le groupe de théâtre et de danse fondé dans le camp de réfugiés d'Aïda riche de 5 000 habitants issus de 48 villages détruits en 1948. Ici 66 % de la population sont des jeunes de moins de 18 ans et le chômage est de 70 %. C'est aussi le Comité pour la réhabilitation d'Hébron qui, dans une situation très difficile, face aux obstacles créés par l'occupant, a permis le retour de 5 500 Palestiniens en centre ville et la réhabilitation de bâtiments historiques.

Dans ces actions, la solidarité internationale est importante.

Ainsi, près de Jéricho nous avons échangé avec des bénévoles de « vallée du Jourdain Solidarité » qui apportent leur appui pour aider à la reconstruction des villages et aux travaux agricoles. Un jeune Irlandais nous a emmenés chez un homme dont la maison a été détruite trois

À SAVOIR

Le territoire en Cisjordanie est divisé en trois zones :

- Zone A : 2 % sous contrôle de l'autorité palestinienne (les villes)
 - Zone B : 26 % sous contrôle partiel de l'autorité palestinienne (les villages)
 - Zone C : 72 % sous contrôle israélien.
- Tout Juif a droit au retour sur sa terre (loi du retour, 1950).

La loi sur la propriété des absents permet à Israël de récupérer les terres de tout Palestinien absent (du fait par exemple du mur ou d'une expulsion).

fois par l'armée israélienne. À Naplouse, l'association « Project Hope » met en place des cours de français, d'anglais, de théâtre, de danse, prend en charge les femmes emprisonnées et un centre sanitaire. À chaque bénévole étranger est adjoint un Palestinien, étudiant le français. Rana, qui nous sert de guide alors, aimerait être une guide accréditée. Peu d'espoir pour elle car les infrastructures touristiques sont rares.

Rencontre marquante également avec un membre de l'Institut des Études palestiniennes qui fait le point de la situation politique à la lumière du printemps arabe. Ce dernier aura-t-il un impact sur une situation bloquée ? La Cisjordanie dépend économiquement d'Israël. Les colonies progressent. La société palestinienne est éclatée, aux Palestiniens des territoires occupés s'ajoutent les Palestiniens citoyens israéliens, ceux des camps de réfugiés situés au Liban, en Syrie et en Jordanie, et ceux de la diaspora.

Peu de place dans ces quelques lignes pour évoquer les cafés, les restaurants au cœur de la réalité palestinienne et les plaisirs de la table. Ce voyage fait découvrir l'hospitalité et la dignité de ces habitants, et donne l'envie d'y revenir encore et encore.

Si l'occasion vous en est donnée, courez voir *Antigone*, par le Théâtre national de Palestine, en tournée en France actuellement. Vous comprendrez que la cause palestinienne n'est pas une cause humanitaire : les Palestiniens ne réclament pas l'aumône mais seulement le droit à l'existence. ■

MARYLÈNE CAHOUE

À défaut d'abattre un mur, on peut le faire parler.



UN ROMAN POUR L'ÉTÉ

Quand on est né du mauvais côté...



Ce récit, écrit en 1966, vient juste de paraître en France. Le prologue donne le ton avec la dépression de 1929 qui « sévissait déjà depuis deux ans dans ce coin de l'Est de l'Oregon », avec des amants terribles qui se séparent,

meurent en laissant un enfant. Deux paumés : lui qui s'embauche comme cow-boy au plus offrant : « peut-être avait-il peur de devenir l'un de ces adultes à l'expression vide ». Elle, en rupture familiale vit chez les Indiens et travaille comme serveuse. Deux vies fauchées : Harmon, 26 ans, Annemarie 24 ans. Et le roman raconte la vie de leur fils. Déclassé, il n'a rien et veut tout. Est-il possible d'envisager une issue quand on est né du mauvais côté ? Roman lumineux – en dépit du titre – pour une humanité qui refuse sa déchéance annoncée et l'apitoiement.

MARYLÈNE CAHOUET

• *Sale temps pour les braves*, de Don Carpenter, traduit de l'anglais par Céline Leroy. Éditions Cambou

UNE AUTRE PROPOSITION

Les nouveaux esclaves

L'éditeur présente ce roman comme un roman noir et c'est bien le cas. Nous sommes dans une entreprise, une plate-forme d'appels. Soixante personnes séparées par des cloisons et le ronronnement des postes informatiques.

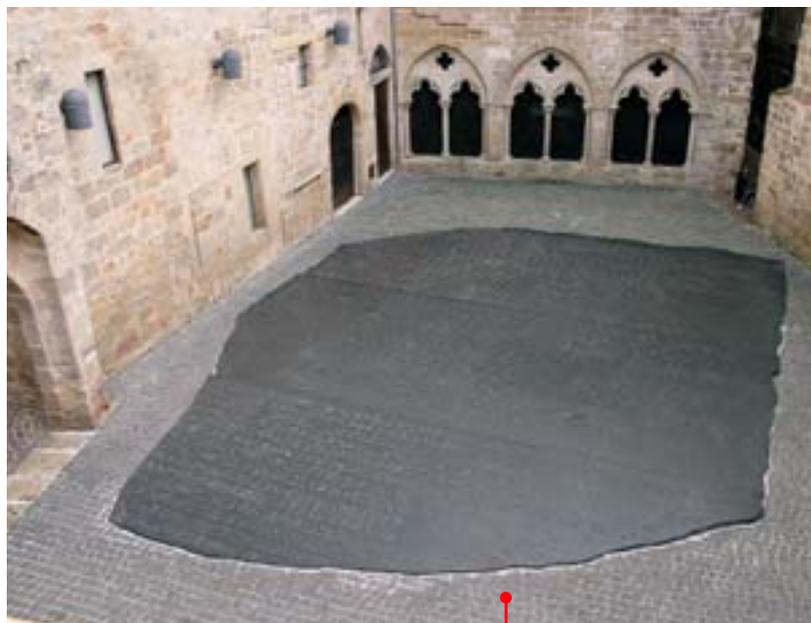


« Chronomètre intégré dans l'ordinateur, tout est retranscrit en direct au supérieur hiérarchique : le nombre d'appels par heure, le temps de réponse, le nombre de ventes, le temps de retrait ». Et des règles qui changent toutes les semaines, la concurrence entre salariés avec l'affichage des résultats de chacun, les objectifs insensés, le flicage... Des maladies, des suicides, le narrateur est une femme, médecin du travail dans l'entreprise. « Écouter, ausculter, vacciner, notifier, produire des statistiques. Mais aussi : soulager, rassurer. » Et très vite, elle se sent impuissante, fait des cauchemars, souffre d'angoisse. Mais elle part aussi en guerre car « quand un salarié souffre ou meurt, assassiné ou suicidé, cela concerne tout le monde, les collègues, les familles, les journalistes, les salariés, la société tout entière ». Roman noir qui décrit un univers sombre et sans pitié, mais aussi thriller au suspense prenant. **M. C.**

• *Les visages écrasés*, de Marin Ledun, Roman noir, éditions du Seuil

ÉTÉ 2012 DANS LE LOT

Une histoire de théâtre



© Jean-Louis Viguier

Figeac : place des Écritures, lieu d'échanges et de rencontres

Celle qu'écrit depuis douze ans la ville de Champollion

avec le théâtre et ses artistes. Ville d'art et d'histoire, grand site de Midi-Pyrénées, Figeac mérite aussi d'être connue pour son Festival de Théâtre, un des rendez-vous emblématiques qui participent au rayonnement culturel de la région. Après dix années de complicité avec les Tréteaux de France de Marcel Maréchal, ce sont Michel Fau et Olivier Desbordes qui maintiennent la tradition avec enthousiasme et générosité.

Cette année, cinq créations sont proposées :

- *Les Numéros-cabaret*, des textes d'Hanokh Levin mis en scène par Richard Mitou ;
- *Lost in the Stars*, de Kurt Weill, un fort réquisitoire contre l'Apartheid ;
- *L'homme de paille*, un Feydeau déjanté par Benjamin Moreau ;
- *Inventaires*, une pièce de Philippe Minyana quasi classique proposée par Robert Cantarella ;

• et enfin, comme axe principal, l'humour grinçant d'Henri de Montherlant avec *Demain il fera jour*, où se mélangent mépris, peur et mort dans un

terrible réquisitoire entre Léa Drucker, Michel Fau et Loïc Mobihan. Autour de ce foisonnement créatif, des invités viennent compléter l'aventure : Bruno Sermonne qui lit *Pierre Michon*, Pierre Etaix qui nous livre son *Clown*, Judith Magre sa *Rose*, Benjamin Lazar son *Cyrano*, Eric Perez son *Léo Ananar...* et bien d'autres qui liront au coin des rues leur amour des textes et du théâtre. Du 18 juillet au 1^{er} août, représentations, lectures publiques et gratuites, apéros dans les jardins, comédiens aux terrasses seront autant de moments privilégiés de rencontres que les spectateurs, les artistes, les comédiens et les metteurs en scène pourront partager en toute proximité. Pour un événement festif dont le but affiché est de « divertir, dépasser la réalité tout en parlant de la complexité de l'âme humaine ». ■

JEAN-LOUIS VIGUIER

Informations/réservations au 05 65 38 28 08, en ligne ou par le réseau Fnac, Carrefour, Géant, 0 892 683 622 (0,34 €/min), www.fnac.com. Tout le programme sur www.festivaltheatrefigeac.com

JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

Après le temps du muguet... le temps des cerises

La campagne de la présidentielle a donné lieu à une avalanche de discours ; la droite s'est distinguée par des propos injurieux à l'égard de certains et par la mise en cause des organisations syndicales qui défendent les principes qui fondent notre société : égalité, solidarité, laïcité, etc.

Cliver encore, cliver toujours

Sarkozy a voulu opposer les salariés

« Provocation ? Dévoilement ? L'annonce par Nicolas Sarkozy d'un grand rassemblement autour du "vrai travail" le 1^{er} mai, au Champ-de-Mars, à Paris suscite une vive émotion. (...) Tout est parti d'une phrase du candidat président au lendemain de sa défaite du premier tour.

Le 1^{er} mai, nous allons organiser la Fête du travail, mais la Fête du vrai travail, de ceux qui travaillent dur, qui souffrent et qui ne veulent pas que, quand on ne travaille pas, on puisse gagner plus que quand on travaille. On défendra, nous, le travail. Pas le statut, le travail. »

 25 avril 2012

1^{er} Mai : jour « glorieux » des travailleurs, n'oublions pas !

« Le 20 juin 1889, alors qu'on travaille 10 à 12 heures par jour, 6 jours sur 7, le congrès de la II^e Internationale socialiste (...) décide d'organiser une "grande manifestation à date fixe de manière à ce que, dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à 8 heures la journée de travail". Le jour retenu le sera en mémoire du mouvement ouvrier du 1^{er} mai 1886 à Chicago, en faveur de la journée de 8 heures. »

 26 avril / 2 mai 2012

À la dernière seconde, les derniers coups bas du gouvernement Fillon

Sarkozy voulait sauver sa TVA sociale

« Nicolas Sarkozy a laissé un cadeau empoisonné à son successeur. Le décret mettant en œuvre une TVA dite "sociale" le 1/10/2012 a été publié in extremis le 6 mai au Journal officiel. Cette mesure (...) allège les cotisations patronales finançant la politique familiale, au prétexte de favoriser la compétitivité des entreprises et de réformer le financement du système de protection sociale. Elle conduit en réalité à augmenter la TVA de 19,6 % à 21,2 % et à transférer les cotisations des entreprises vers les ménages. »

Le nouveau Président, François Hollande, a promis d'abroger le décret.

 10 mai 2012

La dépendance des personnes âgées est le « défi majeur de nos sociétés »

selon Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de la Dépendance. « Le bon état de santé que beaucoup de gens connaissent vers 60 ans conduit à la question du report de l'âge de la retraite. Certains souhaiteraient même le fixer à 75 ans, arguant du lien entre espérance de vie et maintien en activité. Certes, les études montrent que le travail conserve, mais soyons précis : le travail conserve... ceux qu'il n'a pas tués ! Il y a environ dix ans d'écart d'espérance de vie entre un ouvrier et un professeur de faculté. Et que notre émerveillement face à l'évolution de l'espérance de vie ne nous cache pas la réalité : environ 35 % des Français meurent avant 75 ans. Parmi ces 35 %, on s'en doute, beaucoup plus d'ouvriers que d'avocats, d'aides-soignants que de psychanalystes. Alors, méfions-nous des discours qui demandent aux premiers d'avoir le même rapport au travail que les seconds... »

Jérôme Pelissier, *Le temps ne fait rien à l'affaire*, éditions de l'Aube

Et pour certains, on achève bien les chevaux !

« Dans une étude récente, le FMI s'alarme du coût de l'allongement de l'espérance de vie, laquelle semble avoir été sous-estimée jusqu'ici de trois ans au moins. (...) Ce qu'il nomme opportunément ce "risque de longévité" menace d'ores et déjà, selon lui, de saper la viabilité des finances publiques, confrontées par ailleurs aux poids de la crise et de la dette (...) au regard des recommandations formulées : lier l'ouverture des droits à la retraite aux évolutions réelles de la longévité (ce qui ferait au moins 67 ans pour nous), augmenter fortement les cotisations, diminuer les prestations. (...) Mais allons plus loin. Les vieux vivant de plus en plus longtemps et coûtant de plus en plus cher, les actifs finiront par ne plus travailler que pour eux en espérant bénéficier plus tard du fruit de leurs efforts. Cela reviendra à sacrifier sa vie pour sa survie, et sa jeunesse pour sa vieillesse. (...) Mieux vaut mourir plus tôt. »

Billet de Favilla *LesEchos* 24 avril 2012

Amour : la perte d'autonomie, Palme d'or à Cannes

« Amour évoque la vieillesse d'un couple. L'histoire d'un mari amoureux et attentionné accompagnant son épouse qui s'en va vers la mort (...). Le film a séduit par la pudeur, la force du propos et l'interprétation de ce vieux couple aimant en fin de parcours (...). Moment d'émotion encore quand Jean-Louis Trintignant a, en un sourire, cité Prévert : "et si on essayait d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple". »

Agevillage, 30 mai 2012

UN CINÉASTE ENGAGÉ

Le petit blanc à la caméra rouge

Profondément pacifiste, René Vautier a toujours considéré sa caméra comme sa seule arme, une arme qui ne tue pas. Le fil rouge de sa production cinématographique, ce sont des films militants qui englobent tous les engagements progressistes de la seconde moitié du xx^e siècle.



© DR

René Vautier



CINÉASTE

Né le 15 janvier 1928, René Vautier est réalisateur et scénariste. De famille ouvrière, il mène sa première activité militante en 1943 dans la Résistance, ce qui lui vaut plusieurs décorations. En 1948, il est diplômé de l'Institut des hautes études cinématographiques (IDHEC), section réalisation.

En 1950, il réalise son premier film, *Afrique 50*, commande de la Ligue de l'Enseignement, destiné à mettre en œuvre la mission éducative de la France dans ses colonies. Sur place, il décide de témoigner de ce qu'il voit et tourne le dos à la commande. Le film sera interdit pendant plus de 40 ans. Ce sera le premier film anticolonialiste français qui lui vaudra treize inculpations et la prison militaire d'abord à Saint-Maixent, puis à Niederlahnstein en zone française d'occupation en Allemagne. Il sort en 1952. Engagé en Afrique sur plusieurs tournages, il rejoint l'Algérie clandestinement par les maquis et participe à la lutte aux côtés du FLN. Il filme les soldats de l'ALN dans les Aurès-Nementchas. Les luttes intestines le conduisent en prison sur le sol tunisien où il est torturé. Dans une lettre à sa mère il écrit : « *Il faut dire aux gosses que la Révolution algérienne [...] ça doit être ceux qui ont été aux côtés de leur père au djebel algérien ; ceux qui ont été à ses côtés dans la prison, ceux qui l'ont aidé à vivre, par leur amitié* ». À l'indépendance, il s'installe à Alger où il est nommé directeur du Centre audiovisuel d'Alger et produit notamment *Un peuple en marche* (1963). De retour en France en 1966, il fonde en 1970 l'Unité de production cinéma Bretagne.

Comme Jean-Luc Godard, il participe à l'aventure des Groupes Medvekiné en 1968 (collectifs cinéastes-ouvriers). Pour réaliser *Avoir 20 ans dans les Aurès* qui relate un épisode de la guerre, René Vautier connaît les pires difficultés. Ce n'est qu'en 1971 qu'il a pu le mener à bien et, après une grève de la faim, le film remporte à Cannes le prix de la critique internationale. Il vit aujourd'hui en Bretagne et prépare un film sur la censure. ■

QUELQUES TITRES

Titres extraits d'une abondante filmographie

- 1969 : *Classe en lutte* un classique sur les luttes sociales
- 1950 : *Afrique 50*
- 1954 : *Une nation : l'Algérie* sur la lutte anticoloniale
- 1965 : *Le glas* conte le racisme et contre l'apartheid en Afrique du sud
- 1985 : *À propos de... Autre détail* sur la torture en Algérie et contre l'extrême droite
- 1995 : *Hirochirac* contre la pollution
- 1977 : *Quand les femmes ont pris la colère* sur le féminisme

La liste n'est pas exhaustive... mais pour terminer une autobiographie

- *Caméra citoyenne, mémoires* de René Vautier

Et une biographie filmée

- *Le petit blanc à la caméra rouge*, film de R. Hamon (2009)

MARYLÈNE CAHOUET